

La carte Partenaires

Créée en 1999 pour les familles à revenus modestes, la Carte Partenaires vous propose des services à coût réduit et offre des facilités pour accéder aux loisirs ou aux activités culturelles.

Pour en bénéficier, il faut :

- avoir plus de 18 ans
- résider à Angers
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 706.



La carte Partenaires vous sera délivrée immédiatement et gratuitement sur présentation des documents suivants :

- Une photo ;
- Une pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile
- L'avis de la Caisse d'allocations familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole justifiant de votre quotient familial.



Où se procurer la carte Partenaires ? et la liste des clubs sportifs avec leurs adresses

• Hôtel de Ville

Bd de la Résistance et de la Déportation, 02 41 05 40 00

• Centre communal d'action sociale

Bd de la Résistance et de la Déportation

49000 Angers, 02 41 05 49 49

• Mairie de quartier

Monplaisir : 2 Boulevard Allonneau, 0241 37 52 20

Justices : 42, place des Justices, 02 41 79 14 40

• Relais-Mairies

La Roseraie : 3, rue André-Maurois, 02 41 66 47 40

Hauts-de-Saint-Aubin : 1, rue du Général Lizé, 02 41 35 07 12

Lac de Maine : place Riobé - Tél. 02 41 73 37 04

• Point Services Ville

Belle-Beille : 5, rue Eugénie Mansion, 02 41 48 12 81



INFOS

Sports et Loisirs

Ville d'Angers

02 41 05 45 25

mairie.angers@ville.angers.fr

www.angers.fr

Conception & impression : Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole

Dispositif Partenaires CLUB



L'adhésion à un club sportif
accessible pour tous les jeunes !
de 6 à 17 ans

ANGERS VILLE
SPORTIVE



Financement

Dans le cadre du développement du sport pour tous en club, la Ville d'Angers a décidé d'aider financièrement les jeunes angevins qui souhaitent adhérer à une association sportive locale.

► Critère d'accès

Ce dispositif s'adresse aux jeunes angevins âgés de 6 à 17 ans révolus qui souhaitent pratiquer dans une association sportive d'Angers et dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706€ et sont bénéficiaires de la carte Partenaires.

► Mode d'emploi

Si vos représentants légaux (père, mère, tuteur...) ont reçu un courrier de la CAF de Maine et Loire ou sont bénéficiaires de la carte Partenaires, complétez le volet du dépliant vous concernant et présentez-le avec votre participation financière et le courrier de la CAF, ainsi qu'avec la carte Partenaires numérotée de vos parents, **à l'association sportive que vous avez choisie.**

Cette aide s'applique aux adhésions prises et retournées par le club à la Direction des Sports et Loisirs **entre le 1er septembre et le 31 décembre de la saison sportive en cours.**

Renseignement sur l'enfant

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
.....
VILLE :
CODE POSTAL :
DATE DE NAISSANCE* :
NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL (en majuscule) :
.....
N° DE LA CARTE PARTENAIRES ** :

► Je m'engage

à participer, durant toute la saison, à l'activité de l'association sportive choisie et certifiée avoir versé à celle-ci 1/3 du coût d'adhésion, soit un montant de :

.....

Signature
du bénéficiaire

Signature
du représentant légal

* - L'enfant doit avoir 6 ans avant le 1er février de la saison concernée.

- L'enfant ne doit pas avoir atteint 18 ans avant le 1er février de la saison concernée.

** En l'absence de carte Partenaires numérotée, joindre le courrier reçu de la CAF mentionnant les nom, prénom, et date de naissance de l'enfant concerné.

à compléter par

le Club Sportif d'accueil

NOM DU CLUB :
ADRESSE :
.....
NOM DU PRÉSIDENT :
Association agréée Jeunesse et Sports et affiliée à une fédération sportive agréée, je m'engage à accueillir au sein des activités du club, le bénéficiaire désigné ci-contre durant toute la saison dès la validation du contrat. J'ai vérifié qu'il satisfait aux conditions d'obtention du Partenaires Club.

► Je sollicite

à cet effet une aide financière du collectif des financeurs à hauteur de 2/3 des frais d'adhésion. Cette participation du collectif **est plafonnée à 91,47€.**

Signature
du président

Date

Descriptif des frais d'adhésion :

Licence fédérale :

Cotisation Club :

Coût de l'adhésion :€